



Commission des Psychologues

Psychologue 2026

Ce certificat est délivré par la Commission des Psychologues et atteste que

ROMAN Valeria

est enregistré(e) sur la liste officielle des psychologues en Belgique du 1 janvier au 31 décembre 2026 et peut, dès lors, porter le titre de psychologue protégé par la Loi. L'inscription en tant que psychologue signifie que la personne susmentionnée a suivi la formation universitaire nécessaire et est juridiquement tenue de respecter le code de déontologie du psychologue. Cette inscription doit être renouvelée annuellement.

Numéro d'inscription : 692230671

Conformément à la loi du 8 novembre 1993 protégeant le titre de psychologue (MB 31.05.1994) et à l'Arrêté Royal du 2 avril 2014 fixant les règles de déontologie du psychologue (MB 16.05.2014).

Carl Defreyne

Président de la Commission des Psychologues

